

GUIDE DU LECTEUR

BIBLIOTHÈQUE DU CAMPUS D'AURILLAC

Adresse, Accès, Horaires

Rue de l'Ecole Normale
15013 AURILLAC Cedex
Tél. : 04 43 79 11 62



--- BUS : ligne 40, arrêt Faculté

HORAIRES D'OUVERTURE



Lundi au Jeudi : 8h30 - 18h
Vendredi : 8h30 - 16h

Horaires réduits 8h - 12h00/13h00 - 16h00
et fermeture selon son calendrier annuel

<http://bu.uca.fr/>



Inscription

- ▶ **Etudiants et personnels :**
inscription gratuite sur présentation de la carte SIGMA ou UCA ou VetAgro Sup valide.
- ▶ **Lecteurs de :** **Clermont Auvergne métropole, communauté d'agglomération d'Aurillac, ville de Montluçon, ville du Puy-en-velay, de Domérat, UC2A, Canopé** : inscription gratuite annuelle par réciprocité (voir conditions sur notre site).
- ▶ **Lecteurs extérieurs (tarifs votés chaque année) :**
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 - pièce d'identité.



Conditions et Durée de prêt

vous êtes :		
	étudiant de licence ou étudiant de santé de 1 ^{er} et 2 ^e cycles, non universitaire	enseignant chercheur, étudiant de 3 ^e cycle, étudiant en master
Documents standard (tous supports)	2 semaines renouvelables une fois	1 mois renouvelable une fois
EMPRUNT EN NOMBRE ILLIMITÉ		
Documents très demandés (concours)	7 jours	
5 EMPRUNTS MAXIMUM		

- ▶ Certains documents sont à consulter sur place uniquement.
- ▶ Prêt de longue durée examiné sur demande.
- ▶ Certains documents exclus du prêt peuvent faire l'objet d'un prêt Week-end.



Depuis chez vous

- ▶ Sur le site de la BCU
<http://bu.uca.fr/>

les étudiants et enseignants peuvent consulter le catalogue des documents imprimés et grâce à l'accès distant (par authentification) accèdent partout à toute la documentation numérique : bases de données, ebooks, revue électronique,...



PEB (Prêt Entre Bibliothèques)

Les lecteurs inscrits bénéficient du Prêt Entre Bibliothèques. Tout document ne se trouvant pas à la BCU peut être demandé en France ou à l'étranger. Le PEB est un service gratuit pour les membres de l'UCAA. Il est effectué à partir de Clermont-Ferrand, Aurillac servant de relais.



PES (Prêt Entre Sections)


Les lecteurs universitaires bénéficient du Prêt Entre Sections : tout document disponible dans les bibliothèques universitaires du réseau de la BCU peuvent être demandés par les lecteurs universitaires d'Aurillac, gratuitement.



Collections

- ▶ Les collections sont en libre accès : 6000 ouvrages et 22 titres de revues
- ▶ Les ressources numériques (BDD, Ebooks, etc.) sont accessibles sur le portail de la BCU grâce aux postes informatiques à votre disposition dans la bibliothèque.

Services

- ▶ 8 postes de consultation internet
- ▶ 2 ordinateurs portables en prêts sur place
- ▶ Wifi 
- ▶ 2 salles de travail en groupe





Formations

► **Etudiants de Licence :**

Initiation à la recherche documentaire, à l'utilisation du catalogue et du portail de la BCU, formation à la recherche internet, présentation des moteurs de recherche, rédaction de la bibliographie, présentation des ressources électroniques, formation à Zotero.

► **Enseignants :**

Vous pouvez nous solliciter à tout moment pour organiser des séances de formation pour tous vos étudiants.

► **Et pour tous :**

Des formations à la carte, en individuel ou pour un petit groupe constitué (durée de la formation, nombre de séance et contenus précis établis selon vos besoins).



Contact

Bureau de prêt : 04 43 79 11 62

P. Plane, bibliothécaire : 04 43 79 11 59
Patricia.Plane@uca.fr



Règle de vie et consignes de sécurité

Toute personne qui refuserait de se soumettre au règlement et qui troublerait l'ordre serait immédiatement invitée par le personnel à quitter la bibliothèque. En cas de récidive, le directeur de la bibliothèque peut prononcer l'exclusion de l'établissement.

Tout lecteur se doit de respecter les autres usagers ainsi que le personnel de la bibliothèque. Tout comporte-

ment portant préjudice aux autres usagers et au personnel peut entraîner une interdiction d'accès momentanée ou définitive.

L'accès à la bibliothèque est interdit aux animaux, à l'exception des chiens accompagnant les personnes handicapées. Les lecteurs ne peuvent pénétrer dans les locaux de la bibliothèque en rollers, trottinette, bicyclette.

Toute dégradation des locaux, du mobilier et du matériel informatique sera réparée aux frais de celui qui l'aura occasionnée et le rendra passible d'une sanction.

Il est interdit de manger, boire ou parler à voix haute, de faire de la propagande, de fumer dans la bibliothèque. Les téléphones portables devront être éteints.

Il est interdit d'afficher en dehors des panneaux réservés à cet effet. Tout affichage est soumis à autorisation.